

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD109 Anglais 1			
Code	ECAD1B09AD109	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie TELLIER (sylvie.tellier@helha.be) Nadine VANTOMME (nadine.vantomme@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à développer les notions lexicales, grammaticales et syntaxiques tout en développant la communication écrite et/ou orale en anglais.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

Acquis d'apprentissage visés

1. Appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices.
2. Utiliser et/ou expliciter du vocabulaire adéquat dans un contexte donné.
3. Formuler correctement par écrit et oralement des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle.
4. Structurer correctement une phrase.
5. Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits et oraux.
6. Traduire avec précision des mots, expressions et phrases.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD1B09AD109C Anglais

84 h / 7 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Cette unité/activité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anglais			
Code	3_ECAD1B09AD109C	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sylvie TELLIER (sylvie.tellier@helha.be) Nadine VANTOMME (nadine.vantomme@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à développer les notions fondamentales de la langue anglaise tant du point de vue lexical, grammatical que syntaxique afin de familiariser les étudiants à une série de situations de la vie quotidienne et professionnelle tout en développant leurs techniques de communication orale et écrite.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de la période d'apprentissage, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de :

- Formuler correctement par écrit des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle
- Formuler correctement oralement des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle
- Structurer correctement une phrase
- Utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné
- Appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices
- Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits
- Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages oraux
- Traduire avec précision des mots, expressions et phrases.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Révision des thèmes lexicaux de la vie quotidienne et professionnelle.
Révision générale des points grammaticaux de base (temps, pronoms, structure de phrase...)

Démarches d'apprentissage

Travail en deux groupes de niveau (avancé, moins avancé). Pour le groupe moins avancé, une heure supplémentaire d'anglais par semaine est prévue à l'horaire.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Travail en groupes de niveau (groupe moins avancé - groupe avancé)
- Pour le groupe moins avancé, une heure supplémentaire d'anglais par semaine est prévue à l'horaire.
- Interrogations
- Correction des interrogations.

Sources et références

- Murphy, R. (2004). English Grammar In Use. Cambridge University Press.
Ø Hutchinson, T. (1997). Lifelines pre-intermediate et Intermediate, Oxford University Press.
Ø Onestopenglish.com - Solutions for English Teaching
Ø Naunton, J. and Tulip, M.(2009). Profile 1. Oxford University Press

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

syllabus

4. Modalités d'évaluation

Principe

Groupe moins avancé Q1 : 54h Q2 : 54h

Groupe avancé Q1 : 42h Q2 : 42h

Tout travail remis en retard ne sera pas corrigé.

Les modalités d'évaluation et la pondération de l'activité d'apprentissage sont les suivantes :

Q1- production journalière : evc 50%

Q2 -production journalière : evc 50%

Q3 - EXO+EXE : 100%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50	Evc	50		
Période d'évaluation					Exm	100

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

Dispositions complémentaires

Remarque : Toute interrogation non présentée doit être justifiée par un certificat médical, en l'absence de CM, vous obtiendrez un zéro pour l'interrogation. En cas de plusieurs certificats médicaux : une évaluation de synthèse sera organisée pendant la période d'évaluation .

Il est obligatoire de présenter chacune des épreuves et toutes les parties de l'évaluation (sinon l'évaluation est annulée).

Q3 : matière de toute l'année. Il est obligatoire de présenter toutes les parties de l'épreuve.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).